RÈGLE 3 - L'EQUIPE

1 - COMPÉTITIONS, RÈGLES, OBLIGATIONS ET SPÉCIFICITÉS (JEU A XV)

Compétitions	Catégories	Règles appliquées	Nombre de joueurs minimum (a)	Nombre de joueurs maximum	1ères lignes titulaires minimum	1ères lignes remplaçants minimum	Table de marque
1ère Division Professionnelle 2ème Division Professionnelle	**A**	World Rugby	19	22 ou 23 (e)	3	2 ou 3 (e)	
Nationale Nationale 2 Reichel-Espoirs Elite Reichel Espoirs Accession Espoirs Nationaux Espoirs Fédéraux Réserves Elite		World Rugby (d)					
Fédérale 1 Elite 1 Féminines Elite 2 Féminines		World Rugby (d)					
Elite Alamercery Elite Gaudermen Inter-secteurs ou Provinces Elite Crabos National U18 National U16 **Fédérale féminines « moins 18 ans » à XV - ELITE**	**B**	World Rugby - 19 ans (d)	19	22 ou 23 (e)	3	2 3 si 22 ou 23 joueurs inscrits sur la feuille de match (b)	
Fédérale 2 Fédérale 3 Fédérale B Excellence B Fédérale Féminine 1	**C'**	Spécifiques F.F.R.	16	22	3	1 (c)	OUI (f
Régionale 1 Régionale 2 Régionale 3 Réserves de régionales Rugby Entreprises Fédérale Féminine 2 Fédérale féminines « moins 18 ans » à XV - **ACCESSION**	**C**	Spécifiques F.F.R.	16	22	3	1 (c)	OUI (f
Moins de 19 ans-Régionale 1 et 2 Moins de 16 ans-Régionale 1 et 2				22 (b)			

a) Le nombre minimum de joueurs à inscrire sur la feuille de match doit impérativement correspondre à des joueurs physiquement présents au coup d'envoi et capables de jouer.

b) Lors de toute rencontre des compétitions de « moins de 19 ans » et de « moins de 16 ans », si une équipe des catégories B et C aligne au moins 22 joueurs sur la feuille de match, au moins 6 d'entre eux doivent être « autorisés à jouer en 1ère ligne », de telle sorte qu'il y ait un remplaçant pour le pilier « tête libre », le talonneur et le pilier « tête prise ».

c) Il s'agit là d'un nombre minimum qui est augmenté selon le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match :

- Pour les compétitions de la classe d'âge « 18 ans et plus », application du point 8 de la Règle 3 des Règles du jeu de World Rugby ;

- Pour les compétitions des classes d'âge « Moins de 19 ans » et « Moins de 16 ans », application des dispositions du point 8 susvisé intitulées « Variantes : moins de 19 ans ».

d) Les dispositions spécifiques F.F.R. de la Règle 9 « Jeu déloyal » sont applicables à toutes les compétitions fédérales et régionales (pas d'application de la règle du carton blanc en divisions professionnelles, Nationale, Nationale 2, Fédérale 1 et Elite 1 et 2 Féminines).

e) Une équipe du secteur professionnel, de Nationale, Nationale 2, Fédérale 1, d'Elite 1 ou 2 Féminines, de Reichel-Espoirs Elite, de Reichel Espoirs Accession, d'Espoirs Nationaux, d'Espoirs Fédéraux, d'Elite Crabos, de National U18, de National U16, d'Elite Alamercery, d'Elite Gaudermen, d'Inter-secteurs ou Provinces, a la possibilité d'inscrire jusqu'à 23 joueurs sur la feuille de match. Dans cette hypothèse, l'équipe devra comporter au minimum 3 joueurs de 1ère ligne remplaçants, de manière à ce que chacun des trois postes de 1ère ligne (pilier « tête libre », « pilier tête prise », talonneur) soit couvert par deux joueurs. Le joueur portant le n° 23 n'est pas nécessairement un joueur de première ligne.
Les substitutions et remplacements continuent d'être effectués conformément à la Règle n°3 de World Rugby.

f) La feuille de mouvements (table de marque) sera jointe à la feuille de match après traitement de tous les remplacements effectués.

2 - NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH (voir règle du jeu n°3)

2.1 - Equipe en effectif insuffisant ou incomplet

Définitions :

Une équipe est en effectif insuffisant lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre, un nombre de joueurs inférieur à l'effectif minimum requis pour pouvoir disputer celle-ci, soit 11 joueurs pour le jeu à XV.

Une équipe est en effectif incomplet lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre, un nombre de joueurs égal ou supérieur à l'effectif minimum requis pour pouvoir disputer celle-ci, sans respecter cependant les obligations spécifiques applicables dans la catégorie à laquelle elle appartient (voir tableau page précédente), concernant :

a) le nombre minimum de joueurs physiquement présents et en capacité de jouer,
et/ou
le nombre de joueurs autorisés à évoluer aux postes de 1ère ligne (avec ou non, une aptitude spécifique selon la catégorie de compétition concernée) parmi les titulaires ou les remplaçants.

2.2 - Conséquences sur le déroulement de la rencontre :

Lorsqu'une équipe est en effectif insuffisant au coup d'envoi d'une rencontre, celle-ci ne peut pas se dérouler.

Lorsqu'une équipe est en effectif incomplet au coup d'envoi d'une rencontre, l'arbitre demande aux deux équipes en présence de disputer celle-ci selon les modalités prévues ci-après.

Ces équipes sont soumises au respect de l'ensemble des règles du jeu (et des dispositions spécifiques F.F.R., le cas échéant) ainsi qu'au respect du règlement disciplinaire de la F.F.R.
En outre, l'arbitre devra consigner dans son rapport, à l'endroit prévu et avant signature par les dirigeants :

- Le nom de l'équipe en effectif incomplet ;
- Le motif qui a conduit à cette notification ;
- Le score détaillé de la rencontre (en page intérieure).